



Trier sa laine

S'approprier le tri de sa laine pour mieux la valoriser

Les formations sont dispensées aux adhérent.e.s de l'ADEAR Limousin (adhésion : 40 €)

Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances de bases sur la laine
Trier la laine à partir de toisons préalablement conditionnées

Premier module : Acquérir les connaissances de bases sur la laine

Accueil des stagiaires, tour de table de présentation des projets et de la formation

Présentation d'éléments historiques sur l'évolution de la production lainière.

Présentation de la fibre, des propriétés de la laine, des différents types de laine, des usages possibles en fonction de leurs caractéristiques et structure d'une toison.

Deuxième module : Trier la laine à partir de toisons préalablement conditionnées

Définition d'un cahier des charges de tri.

Notions d'organisation d'un chantier de tonte et de tri : aménagement, conditionnement, stockage.

Pratique du tri à partir de toisons roulées et répondant au cahier des charges défini : critères de qualité et stratégie de valorisation.

Date :

29 Août 2023

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Saint-Sylvestre (87)

Public :

Paysan.ne.s
Porteur.euse.s de projet

Intervenant.e.s :

Séraphita, fibres et fil

Repas :

Repas partagé

Accès PMR :

A votre écoute pour tout besoins

Tarif :

224 €

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2023 à 3 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr « Critères de prises en charge des formations. »

Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds :

Contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les CGS sont disponibles sur le site internet de [l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine](http://ARDEAR Nouvelle-Aquitaine)

Si vous êtes agriculteur.ice, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la formation

Information et inscription auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

